

Procès-verbal & Délibérations

Conseil d'administration

Mercredi 15 décembre 2021

Espace Cuzon



Conseil d'administration
Quimper Cornouaille Développement
15 décembre 2021

Procès-verbal de réunion

Membres présents (ayant voix délibérative) :

Isabelle ASSIH, Marc ANDRO, Thomas FEREC, Daniel LE BIGOT, Marie-Pierre JEAN-JACQUES (QBO) ; Olivier BELLEC (CCA) ; Josiane KERLOCH (CCHPB) ; Philippe AUDURIER (Douarnenez Co.) ; Gilles SERGENT (CCCSPR) ; Théophile GANDON représentant François MARTIN (DDTM) ; Alain LE GRAND (Conseil départemental) ; Albert BILLON, Malvina DAUDUS, Hélène LE ROUX, Claude RAVALEC, Gwénaëlle MUZELLEC (Conseil de développement) ; Florence CROM (SIOCA) ; David LESVENAN (Symescoto) ;

Membres excusés ayant donné pouvoirs :

Hervé HERRY a donné pouvoir à Isabelle ASSIH (QBO) ; Michel COTTEN (SCoT de CCA) a donné pouvoir à Olivier BELLEC (CCA) ; Marie-Noëlle PLENIER a donné pouvoir à Albert BILLON (Conseil de développement)

Membres excusés :

Roger LE GOFF (CCPF) ; Stéphane LE DOARE (CCPBS) ; Ludovic JOLIVET (Quimper Bretagne Occidentale) ; Christophe MARX (Préfecture du Finistère) ; Forough-Léa DADKHAH (Conseil régional de Bretagne) ;

Autres participants sans voix délibérative :

Michel BOLLORE, Nicolas KERLOCH, Tristan DOUARD, Soisik DIJON (QCD).

Le 15 décembre 2021, les membres du Conseil d'administration se sont réunis en salle Gwenn ha Du à l'espace Cuzon.

La séance est présidée par Isabelle ASSIH. Le secrétariat de séance est assuré par Josiane KERLOCH.

La Présidente ouvre la séance à 10h05, invite à un tour de table et constate que le quorum est atteint : 21 membres sur les 26 membres du Conseil d'administration ayant une voix délibérative sont présents ou ont donné pouvoir.

L'instance ainsi constituée peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

La Présidente invite à aborder les sujets inscrits à l'ordre du jour qui se déroule ainsi :

Pour validation du Conseil d'administration :

1. Démarche mobilités en Cornouaille
2. Interscot : quel rôle et quelles modalités d'échanges entre les trois SCoT cornouaillais ?
3. Qualification des difficultés de logement en Cornouaille pour les « nouveaux actifs »
4. Scénario de développement de Réseau TYNEO

5. Volet territorial du FEAMPA : lancement de l'appel régional à candidature
6. Orientations budgétaires pour 2022
7. Désignation d'un élu référent Santé
8. Désignation des élus siégeant à l'association de gestion de l'espace CUZON
9. Délégations de signatures

Pour information :

10. Dispositifs de financement régionaux au titre de la politique tourisme pour l'année 2022
11. Conseil de développement
12. Calendrier des instances et événements

1. Démarche mobilités en Cornouaille

Marc ANDRO présente le rapport qui dresse les principales orientations. Il rappelle le contexte législatif et principalement la loi Mobilités de 2019, et le fait que l'ensemble de la Cornouaille a pris la compétence mobilité. Axe stratégique du CRTE, les mobilités sont identifiées comme un enjeu majeur pour le territoire.

Albert BILLON demande où en est le pôle d'échange multimodal de Quimper. Isabelle ASSIH et Marie-Pierre JEAN-JACQUES (vice-présidente déléguée de QBO) informent de l'avancement du projet. La passerelle reliant les deux côtés des rails sera posée en 2022 et le parking de courte durée est en cours de réalisation sur le parvis de la gare. Isabelle ASSIH souligne l'impact des travaux sur les commerçants du quartier, mais le grand enjeu des connexions à venir entre le PEM et les différentes communes de Cornouaille et au-delà.

Daniel LE BIGOT se dit impatient, notamment en matière de vélo pour aller au-delà des plans et des schémas.

Florence CROM estime que la mise en place de ces schémas a permis de donner un coup d'accélérateur, de définir un bel itinéraire incluant les déplacements du quotidien, sans exclure les déplacements touristiques. Des enjeux et des leviers ont été définis au cours d'ateliers organisés avec la population ; lutte contre l'autosolisme, accompagnement des services de mobilités... Il a été constaté un manque de communication sur l'existant.

Michel BOLLORE fait un rapide retour sur la réunion mobilités qui s'est tenue le 13 décembre dernier. Il précise qu'il faut veiller à ce que l'Agence ne fasse pas ce que les EPCI font déjà. Son rôle est notamment attendu sur l'observation et l'expertise de données. Une démarche d'animation est indispensable à l'échelle du bassin de vie. Concernant la question du financement, le CRTE sera, selon l'Etat, un outil d'aide à la décision pour les financements de l'Etat, même si ces financements ne sont pour l'heure pas définis.

Isabelle ASSIH rappelle que la mise en place du CRTE correspond au temps de la mandature et cite les différents enjeux retenus dans ce cadre.

Alain LE GRAND évoque le plan pluriannuel d'investissement à mettre en place dans les EPCI, permettant de budgétiser et représentant un levier d'investissement, parlant d'un outil qui permet d'être au rendez-vous des ambitions du territoire.

Isabelle ASSIH se dit curieuse d'avoir un retour de la Région, de savoir comment travailler avec d'autres agglomérations notamment sur le transport quotidien du travail. Les diagnostics sont souvent aisés, mais la mise en œuvre se complexifie puisqu'elle dépend de plusieurs décideurs.

Le sujet n'appelant plus de question ou de commentaire, la Présidente invite les membres de l'Assemblée générale extraordinaire à délibérer.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, valide ces orientations.

2. InterSCoT : quel rôle, quelles modalités d'échange entre les trois SCoT cornouillais ?

Marc ANDRO présente le rapport. Il retrace l'historique et rappelle notamment la coexistence de 3 SCoT cornouillais depuis le départ de de Châteaulin et Quimperlé. Il souligne les nouveaux enjeux, sociétaux, réglementaires comme le ZAN (zéro artificialisation nette) et les grands enjeux territoriaux, fonciers, en matière d'énergies renouvelables ou d'habitat. Il estime que d'un point de vue politique, les SCoT de Cornouaille sont relativement petits et seraient plus forts en parlant d'une seule voix, notamment vis-à-vis de la Région et de l'Etat.

Isabelle ASSIH souligne que l'année à venir sera hautement stratégique sur la question du SRADDET compte tenu de la loi Climat et Résilience.

Florence CROM confirme l'intérêt de travailler en InterSCoT. D'un point de vue technique, cela permet d'assister à des groupes de travail. Le président de la Fédération des SCoT propose d'organiser un groupe de travail plus restreint pour aboutir à des propositions à faire à la Région. Le délai est très restreint. Il s'agirait de réunir 3 à 4 représentants par département et une réponse est attendue pour le 3 janvier. Florence CROM demande s'il est possible de désigner un représentant pour l'interSCoT de Cornouaille et se porte volontaire, ayant déjà assisté aux deux premières réunions.

Isabelle ASSIH précise que le travail en interSCoT permettra une mutualisation des outils et une homogénéisation des mesures et points de repère.

Il est acté la représentation de l'interSCoT par Florence CROM, en coordination avec David LESVENAN, Michel COTTEN et Isabelle ASSIH.

Le sujet n'appelant plus de commentaires, la Présidente remercie Florence CROM pour son implication et invite à passer au vote.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, valide :

- **Le principe de la mutualisation et de la coordination des réflexions liées à la mise en œuvre de la Loi climat et résilience à l'échelle des SCoT de Cornouaille ;**
- **La relance de l'« InterSCoT de Cornouaille » ;**
- **La délégation aux élus représentant les SCoT et leurs EPCI pour valider la méthode, préciser le rôle de l'InterSCoT et les modalités d'échange.**

3. Qualification des difficultés de logement en Cornouaille pour les « nouveaux actifs »

Marc ANDRO présente le rapport. Il rappelle la volonté d'attractivité de la Cornouaille mais qu'elle se heurte aux problèmes de logement qui décourage certains actifs. Action Logement a manifesté son intérêt pour entamer une réflexion sur ce domaine mais estime ne pas encore disposer d'informations suffisantes. Le MEDEF est prêt à relayer la demande mais souligne la nécessité de disposer d'informations chiffrées. QCD pourrait prendre en charge le travail de qualification des difficultés de logement des nouveaux actifs. Il ne s'agirait pas d'une étude statistique ni exhaustive. Au-delà des bailleurs sociaux, d'autres acteurs seraient identifiés comme les campings (via les mobil' homes). Le cas des saisonniers ne serait pas évoqué ici mais potentiellement dans un second temps, s'agissant d'une autre population et d'autres employeurs.

Olivier BELLEC évoque le test actuellement réalisé sur CCA avec Finistère Habitat et la Fondation Massé Trévidy, pour une entreprise concarnoise rencontrant des problèmes de logement pour ses salariés. CCA verse ainsi une somme et l'entreprise participe pour meubler par exemple. Tous les gérants de campings sont contactés pour mettre à disposition des mobil' homes à l'année ; des réponses sont attendues. Il estime que certaines entreprises ont les moyens d'acheter des immeubles et proposer un logement à leurs apprentis, stagiaires ou nouveaux salariés, et qu'il ne faut pas tout attendre des collectivités mais inciter les partenariats privés.

Hélène LE ROUX souligne le fait que certains bailleurs sont fatigués par le manque de civisme de certains occupants qui laissent les logements dans un état de dégradation catastrophique.

Albert BILLON estime qu'il faut protéger les propriétaires sur ces risques et que les problématiques de logement, de mobilités et d'emploi sont étroitement liées. Au-delà de la pierre, il s'agit du vivre ensemble et une combinaison intelligente pourrait faire cohabiter des populations différentes.

Philippe AUDURIER confirme que cette problématique touche tout le territoire. Il fait référence à la Résidence habitat jeunes en cours de création sur Douarnenez Communauté. Les publics sont les jeunes, les saisonniers, les personnes seules avec des enfants, etc... Cette résidence n'est pas encore en route qu'on se rend compte que la demande est encore plus forte, d'où l'importance de travailler avec les grosses entreprises, les campings... Il s'agit bien d'un problème de territoire et il faut trouver ensemble des solutions pas nécessairement novatrices.

Daniel LE BIGOT évoque la question du logement ponctuel à laquelle il existe actuellement très peu de réponses. En termes de gestion, il rappelle qu'on ne développe plus d'auberges de jeunesse ou de foyers de jeunes travailleurs et que concernant la solution des mobil' homes, il existe une interférence avec la saisonnalité touristique, d'où les difficultés à trouver des corrélations.

Olivier BELLEC cite la piste de l'habitat léger de type tiny house ou celle des personnes âgées qui disposent d'espace pouvant accueillir des jeunes, ce qui permettrait de mettre du lien entre générations.

Florence CROM cite les logements vacants périodiques comme les internats ou les structures scolaires pour répondre aux demandes des emplois saisonniers.

Gilles SERGENT évoque le cas du lycée Jean Moulin à Audierne qui n'existe plus en tant que lycée, mais dont la structure est utilisée comme logements saisonniers.

Josiane KERLOCH estime qu'il faudrait trouver un panel d'outils pour répondre à une grande diversité d'attentes. Propos auxquels Isabelle ASSIH ajoute qu'ils devront être visibles et accessibles.

Michel BOLLORÉ précise que le travail de l'Agence sur cette thématique est un nœud entre aménagement et attractivité. La notoriété étant forte, il s'agit aujourd'hui d'avantage d'accueillir et donc de loger que d'uniquement attirer. Cela concerne en particulier les actifs.

Marc ANDRO rappelle les cibles de l'attractivité. La priorité est axée sur les difficultés pour les entreprises à trouver des personnes très qualifiées qui ne vont pas se contenter d'une chambre de lycée. Il faudrait trouver une articulation entre le parc existant et à moyen et long termes des programmes de nouvelles résidences ou de logement intermédiaire sur lesquels les entreprises réserveraient un certain nombre de location en vue de sous-louer à leurs nouveaux salariés. L'élargissement aux saisonniers pourra se faire dans un second temps. L'étude sera également l'occasion de voir ce qui se fait sur le territoire et au-delà.

Isabelle ASSIH évoque également la problématique du logement des étudiants qui, si elle ne se pose qu'à Quimper, concerne tous les étudiants du territoire. Cette question pourra être étudiée dans une future étape.

Albert BILLON revient sur la question des logements vacants par le fait que les bailleurs sont réticents à remettre leurs biens en location et qu'ainsi le parc se referme.

Isabelle ASSIH évoque une réflexion qui pourrait être engagée sur la question des cautions, de l'accompagnement et de la vigilance. Albert BILLON estime que sur ces sujets des organismes existent et qu'il faut les mettre en perspective.

Théophile GANDON attire l'attention sur l'Adeupa qui a déjà travaillé sur ce sujet et sur le fait qu'un travail interagences serait intéressant.

Le sujet n'appelant plus de commentaires, la Présidente invite à délibérer.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, valide le principe d'une étude visant à mieux caractériser les difficultés de logement des nouveaux actifs en Cornouaille, à identifier et valoriser les ressources acteurs et dispositifs existants, ainsi qu'à dessiner des pistes opérationnelles afin de répondre aux besoins identifiés.

4. Scénario de développement de Réseau TYNEO

Gilles SERGENT présente le rapport.

Nicolas KERLOCH fait un arrêt sur les bilans et quelques chiffres, souligne les nouveaux métiers pour les conseillers sur l'acte 4, souvent adossés aux opérations des EPCI.

Le sujet n'appelant pas de commentaires, la Présidente invite à délibérer.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, autorise la Présidente à :

- **Recruter Amélie GARROT-HASCOËT à 80 % en CDI ;**

- **Lancer le recrutement d'un conseiller technique à temps plein, en CDD 12 mois ;**
- **Signer les contrats de travail.**

5. Volet territorial du FEAMPA : lancement de l'appel régional à candidature

Olivier BELLEC présente le rapport et fait un rapide retour sur la réunion du 10 décembre dernier qui a rassemblé 57 membres en visioconférence et lors de laquelle fut présenté le bilan, les actions financées et ce qui reste à faire.

Le sujet n'appelant pas de questions ou de commentaires, la Présidente invite à délibérer.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, valide le plan de financement de l'aide préparatoire et autorise la Présidente à solliciter les subventions et à signer l'ensemble des documents y afférents.

6. Orientations budgétaires 2022

Marc ANDRO présente le rapport et rappelle que l'Agence n'a pas vocation à faire du résultat. L'année 2021 se soldera encore par un résultat positif pour raison notamment d'absences. 2022 sera une année transitoire par les fonds / financements externes de l'Etat et de la Région, la fin du contrat de partenariat mais en contrepartie une aide au fonctionnement pour le Conseil de développement. Les plans d'actions sont confortés particulièrement en matière d'attractivité, d'aménagement, de tourisme, de santé ou d'énergie.

La question qui se pose concerne la reprise partielle d'excédent pour le budget 2022 qui prévoit notamment des recrutements en renfort pour Réseau TYNEO, d'un chargé d'étude aménagement / PLH (5 PLH seront réactualisés en 2022), un renfort de 6 mois pour l'ingénierie de projets, un recrutement pour moitié sur l'attractivité et l'autre moitié sur les mobilités touristiques, ainsi qu'un assistant Ressources humaines.

Etre désormais propriétaire des locaux de Cuzon permettra d'économiser environ 30 k€ sur les charges de gestion après avoir réglé les mois de loyers restants dans les anciens bureaux de Creac'h Gwen.

Les adhésions, quant à elles, demeurent identiques aux années précédentes.

55 k€ sont disponibles pour les actions. Il est proposé d'inscrire d'avantage d'actions qui seront financées par une reprise partielle des excédents ainsi qu'un arriéré de subvention régionale.

Le budget présenté ici est à l'équilibre mais il s'avèrera inutile d'utiliser de la réserve d'excédent.

Albert BILLON regrette que le CDD de 6 mois à temps plein n'ait pas vocation à être renouvelé. Une année complète aurait été préférable soulignant l'importance d'une personne charnière entre le Conseil de développement et QCD. Il attire l'attention sur le fait que la Région pourrait s'inquiéter de la présente délibération.

Marc ANDRO rassure Albert BILLON en précisant que le renouvellement du CDD est envisageable en fonction des prolongements d'absences actuelles.

Le sujet n'appelant plus de commentaires, la Présidente note la vigilance à porter sur cette question du dernier CDD et invite à délibérer.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, se prononce favorablement sur :

- **Le principe des recrutements inscrits au budget 2022 ;**
- **Le principe d'équilibre du budget par une reprise d'excédent sur exercice antérieur afin de financer le programme d'actions.**

7. Désignation d'un élu référent Santé

Isabelle ASSIH présente le rapport et rappelle le recrutement des deux chargées de mission. Elle souligne l'importance de cette désignation pour assurer le lien entre EPCI. Elle informe l'assemblée que Philippe AUDURIER s'est porté volontaire à l'occasion du dernier Bureau.

Olivier BELLEC propose d'être le second élu référent Santé afin d'assurer le lien avec le CLS de CCA.

La Présidente invite à délibérer.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, désigne Philippe AUDURIER et Olivier BELLEC référents Santé.

8. Désignation des élus siégeant à l'association syndicale libre (ASL) de l'Espace Cuzon

Michel BOLLLORE présente le rapport et résume les missions de la future ASL.

Véronique LE GUEN précise que la première réunion constitutive est programmée le 28 janvier 2022.

Le rapport n'appelant pas de commentaires, la Présidente invite à délibérer.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, désigne pour siéger à l'ASL en tant que membres :

- **Marc ANDRO qui représentera la Présidente**
- **Roger LE GOFF**
- **Josiane KERLOCH**

9. Délégations de signatures

Isabelle ASSIH présente le rapport.

Sans question ni commentaire, la Présidente invite à délibérer.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, valide le schéma de délégations de signatures.

10. Dispositifs de financement régionaux au titre de la politique tourisme pour l'année 2022

Michel BOLLORE présente le rapport et rappelle les grands axes de la stratégie touristique.

11. Conseil de développement

Albert BILLON est invité à présenter le rapport. Il souligne que le Conseil de développement se met en ordre de marche avec 54 membres et liste les grands axes d'intérêt : attractivité / aménagement, CLS, nautisme, tourisme ainsi que les cultures en Cornouaille et ce qui fait le lien. Il précise que certains membres du CD vont être investies sur ces thèmes. Un lien fort avec les services de QCD est important, dans un esprit de collaboration mais avec un certain recul.

Isabelle ASSIH se dit favorable à un rapprochement avec QCD mais aussi avec les élus, citant pour exemple le domaine de la santé et plus précisément le secteur hospitalier et la question du SEGUR où des retours de citoyens seraient utiles.

Albert BILLON ajoute que la question des transitions ne doit pas être un objectif mais un moyen, une transversalité sur tous les dossiers.

Daniel LE BIGOT souhaite conclure en évoquant la question de l'attractivité, parlant d'attractivité maîtrisée.

Le sujet n'appelant plus de commentaires, la Présidente rappelle le calendrier des instances et autres dates clés qui figurent dans le dernier rapport de séance. Il est précisé qu'une erreur s'est glissée dans l'agenda et que la date du 23 mai concerne la CCPBS et non la CCHPB.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente clôt la séance à 12h10.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par la Présidente et par la secrétaire de séance.

La Présidente

Isabelle ASSIH

A blue ink signature of Isabelle ASSIH, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.

La Secrétaire de séance

Josiane KERLOCH

A blue ink signature of Josiane KERLOCH, featuring a vertical line with a small loop at the bottom.

Annexes

Sujet	Annexes	Pages
1. Démarche mobilités en Cornouaille	Délibération n° QCD 69.01	13
2. Interscot : quel rôle et quelles modalités d'échanges entre les trois SCoT cornouillais ?	Délibération n° QCD 69.02	15 – 16
3. Qualification des difficultés de logement en Cornouaille pour les « nouveaux actifs »	Délibération n° QCD 69.03	17 – 18
4. Scénario de développement de Réseau TYNEO	Délibération n° QCD 69.04	19 – 22
5. Volet territorial du FEAMPA : lancement de l'appel régionale à candidature	Délibération n° QCD 69.05	23 – 25
6. Orientations budgétaires pour 2022	Délibération n° QCD 69.06	27 – 32
7. Désignation d'un élu référent Santé	Délibération n° QCD 69.07	33
8. Désignation des élus siégeant à l'association des gestion de l'espace Cuzon	Délibération n° QCD 69.08	35
9. Délégations de signatures	Délibération n° QCD 69.09	37 – 38
10. Dispositifs de financement régionaux au titre de la politique tourisme pour l'année 2022	Note d'information	39 – 41
11. Conseil de développement	Note d'information	43 - 44

Démarche mobilités en Cornouaille

L'organisation des mobilités a notablement évolué ces dernières années, renforçant notamment le rôle de la Région et offrant aux communautés de communes l'opportunité de se doter de cette compétence au 1^{er} juillet 2021. Comme suite à la LOM (Loi d'Orientation sur les Mobilités) de décembre 2019, l'ensemble de la Cornouaille est dorénavant couvert par des autorités organisatrices de la mobilité.

Les « mobilités » ont été identifiées comme un des axes stratégiques des contrats de relance et de transition écologique (CRTE), qu'il convient dorénavant de mettre en œuvre. Il s'agit d'un enjeu majeur pour le développement de la Cornouaille à la fois en termes de mobilités quotidiennes, de mobilités actives, de mobilités inclusives, et de mobilités touristiques.

Sept actions phares ont notamment identifiées dans le CRTE ouest-Cornouaille Odet :

1. Développer les infrastructures et les usages cyclables
2. Améliorer la desserte de transports collectifs sur l'ensemble du territoire
3. Favoriser le covoiturage et l'autopartage
4. Moderniser et diversifier les parcs de véhicules publics
5. Créer une offre diversifiée de transports à la demande (TAD) pour différents publics
6. Créer les conditions de la « dé-mobilité »
7. Informer, communiquer, sensibiliser pour renforcer l'accessibilité de l'offre et faire évoluer les comportements et les pratiques

Pour initier la phase opérationnelle de ce vaste projet, QCD organisera prochainement un « rendez-vous des mobilités en Cornouaille » visant à partager la connaissance territoriale et les projets en cours et à venir. Elle réunira les techniciens la Région, des 7 EPCI, du Département, de la DDTM et du SIOCA, afin de travailler collectivement en faveur d'une mobilité plus performante à l'échelle cornouaillaise, s'affranchissant des limites administratives : besoins en terme de données, d'animation de groupe de réflexion et de coopération inter-EPCI, d'accompagnement technique, d'études...

Ces échanges viendront alimenter le programme de travail 2022 de l'Agence.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, valide ces orientations.

La Présidente,

Isabelle ASSIH



InterSCoT : quel rôle, quelles modalités d'échange entre les trois SCoT cornouillais ?

Une mission historique de l'Agence

Lors de l'élaboration des SCoT, au début des années 2000, la Cornouaille comptait cinq SCoT (Ouest Cornouaille, Chateaulin-Porzay, Odet, Concarneau Cornouaille Agglomération et Quimperlé). L'InterSCoT de Cornouaille a été initié pour servir de lieu d'échanges entre élus et techniciens.

Aujourd'hui, suite au départ de QCD de Quimper Communauté et de Chateaulin-Pleyben-Porzay à partir de 2018, l'InterSCoT compte désormais trois SCoT.

Lors de la création de QCD en 2010, l'InterSCoT a joué un rôle politique fort en permettant aux élus de travailler sur la convergence des orientations notamment en matière de consommation foncière et d'urbanisme commercial. Depuis, et notamment dans leurs phases de bilan et d'évaluation, l'InterSCoT a surtout été un outil technique permettant de travailler sur les indicateurs *via* les travaux de l'Agence.

Pour rappel, les principales thématiques abordées depuis 2010 ont été les suivantes :

- Commerces ;
- Mobilités ;
- Littoral/maritime ;
- Trame verte et bleue (TVB) ;
- Développement économique ;
- Évaluations des SCOT.

Aujourd'hui, des enjeux nouveaux, conséquence des évolutions sociétales, législatives et réglementaires, nécessitent une nouvelle mobilisation de l'InterSCoT, souhait exprimé par les élus en charge de l'aménagement :

- de grands enjeux territoriaux comme la transition écologique, la consommation foncière, les mobilités, les énergies renouvelables, notamment marines ou encore les politiques de l'habitat transcendent les limites des SCOT et concernent l'ensemble du bassin de vie ;
- la loi climat et résilience interroge fortement les territoires sur les questions liées à la réduction de la consommation foncière et de l'artificialisation des sols ;
- enfin, sur un plan plus politique, les SCoT de Cornouaille relativement petits au regard de leurs voisins, en parlant d'une même voix seraient plus forts dans leurs relations avec l'État et la Région.

Un contexte législatif contraignant

Issue des travaux de la Convention citoyenne pour le climat, la loi portant la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets dite « Loi climat et résilience » a été promulguée le 22 août 2022.

Cette loi vise à ancrer l'écologie dans notre société, atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 et enfin, préparer la société à plus de résilience face au changement climatique. Elle traite différents thèmes

sociétaux et liés aux SCOT : consommer, produire et travailler, se déplacer, se loger, se nourrir et enfin elle vise le renforcement de la protection judiciaire de l'environnement.

Ainsi la loi pose un nouveau cadre législatif et réglementaire pour **lutter contre l'urbanisation du sol**, ainsi que de nouveaux enjeux à appréhender rapidement par les SCOT. Il s'agit aussi de mener des négociations entre le SCOT bretons et la Région (territorialisation des objectifs du SRADDET, identification des grands projets à l'échelle bretonne...).

Concrètement, **la loi prévoit désormais l'association des établissements publics de SCOT à l'élaboration des objectifs régionaux de lutte contre l'artificialisation**. Pour ce faire :

- Les SCoT de Bretagne doivent se réunir, dans les 6 mois suivant la promulgation de la loi, en conférence des SCOT soit **avant le 22 février 2022**.
- Dans les 2 mois suivant la 1^{ère} réunion de la conférence des SCoT, **des propositions relatives à la fixation d'un objectif régional et, le cas échéant, à sa déclinaison en objectifs infrarégionaux doivent être portées auprès du SRADDET**.
- Au plus tard **trois ans après que la dernière réunion de la conférence des SCoT, une nouvelle conférence des SCoT devra s'organiser afin d'établir un bilan** de l'intégration et de la mise en œuvre des objectifs de réduction de l'artificialisation.

Enfin, parallèlement au contexte législatif national, en Cornouaille les SCoT approuvés entre 2012 et 2015, devraient entrer en phase de révision de manière concomitante (lancement des procédures de révision entre 2020 et 2022).

Il apparaît opportun dans ce contexte de mettre en œuvre un cadre de travail « interSCoT de Cornouaille » donc l'objet serait de :

- Mutualiser travaux et méthodes dans les révisions de SCoT (exemple du MOS) ;
- Echanger et rechercher une convergence d'objectifs sur les différents domaines des Schémas ;
- Définir des positions communes pour le dialogue avec l'Etat et la Région.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, valide :

- **Le principe de la mutualisation et de la coordination des réflexions liées à la mise en œuvre de la Loi climat et résilience à l'échelle des SCoT de Cornouaille ;**
- **La relance de l' « InterSCoT de Cornouaille » ;**
- **La délégation aux élus représentant les SCoT et leurs EPCI pour valider la méthode, préciser le rôle de l'Interscot et les modalités d'échange.**

La Présidente,

Isabelle ASSIH



Qualification des difficultés de logement en Cornouaille pour les « nouveaux actifs »

Objet : Mieux qualifier les difficultés de logement que rencontrent les actifs, les stagiaires de longue durée et les alternants (ci-après « les nouveaux actifs »).

Depuis le début de la crise du Covid 19, les acteurs cornouillais font de plus en plus état des difficultés rencontrées par les nouveaux embauchés, les stagiaires de longue durée et les alternants pour trouver un logement. Les acteurs économiques (corps intermédiaires, entreprises, syndicats patronaux et salariaux...) alertent sur le risque que représentent ces difficultés sur la pérennité de plusieurs activités sur le territoire en raison des problématiques de logement (industrie, navale, haute technologie notamment). D'un côté, les pouvoirs publics mettent en place des moyens pour leurs politiques du logement et la promotion de l'attractivité territoriale, et de l'autre côté, lorsque de nouveaux actifs font preuve d'intérêt pour des entreprises privées ou des collectivités, ils ne peuvent pas se loger. Cette situation décourage l'arrivée sur le territoire de nouveaux actifs, mais également des personnes en mobilité sur la Cornouaille. Parfois même, de nouveaux actifs quittent la Cornouaille pour cette raison, notamment quand ils travaillent dans la frange côtière.

Une première rencontre a déjà eu lieu entre QCD (Marc Andro), l'OPAC, Action Logement et le Medef afin de dresser un premier constat des initiatives existantes pour répondre à cette problématique.

- Action Logement offre aujourd'hui à la fois des services d'accompagnement pour les nouveaux arrivants, mais oriente également vers des solutions de financements – prêt locatif social (PLS), prêt locatif intermédiaire (PLI) – spécifiquement conçus pour les locataires ne pouvant prétendre aux locations HLM mais ne disposant pas de revenus suffisants pour se loger dans le privé), ou dans le cadre du programme Action Cœur de Ville de Quimper.
- L'OPAC de Quimper-Cornouaille dans le cadre de ses opérations d'aménagement, déjà engagé dans des opérations, étudie des solutions de logements accessibles en PLS ou PLI.
- Le Medef relaye la demande ponctuelle des entreprises mais estime que le manque d'appréhension chiffrée de la demande est un frein aux initiatives.

Afin de permettre d'appuyer la demande de projets de construction (avec les bailleurs ou les aménageurs) et de financements d'Action Logement ou des collectivités dans le cadre de leur politique de l'habitat, un travail de qualification des besoins en logement pour les « nouveaux actifs » est envisagé.

Quimper Cornouaille Développement, en lien avec les EPCI, les personnes et/ou structures ressources et les réseaux d'entreprises cornouillais, se propose de réaliser une étude sur la qualification du logement intermédiaire en Cornouaille, prenant en compte plusieurs dimensions des difficultés de logement des publics d'actifs. Cette enquête visera à répondre à plusieurs questionnements :

- Identification des problématiques générales de pression immobilière en Cornouaille ;
- Caractérisation des difficultés de logement pour les nouveaux actifs (3 catégories). Cette qualification des besoins se fondera en particulier sur une enquête auprès d'entreprises variées et représentatives, afin notamment de mieux connaître les profils des nouveaux résidents, les biens et

les emplacements recherchés, les difficultés rencontrées et les effets collatéraux pour l'économie de la pénurie d'offre de logement pour les actifs ;

- Identification des dispositifs, acteurs et ressources existants sur lesquels il est possible de s'appuyer en Cornouaille pour répondre à ces besoins, et des modalités efficaces pour mieux les faire connaître aux acteurs du territoire ;
- Identification de réponses opérationnelles pour créer une offre spécifique de logements « réservés » pour les nouveaux actifs qui ne peuvent se prévaloir de droits d'accès au logement social.

Sans que ce travail puisse viser l'exhaustivité, il aura l'ambition de permettre aux acteurs cornouillais, notamment les partenaires sociaux (OPAC, Finistère Habitat, Douarnenez Habitat...), de progresser vers des solutions concrètes, efficaces et efficientes, de court comme de moyen ou long terme, afin de répondre à la volonté partagée de permettre aux actifs de devenir résidents en Cornouaille, condition de sa vitalité et de son dynamisme futur.

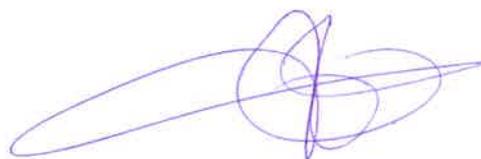
Il s'agit donc aussi d'une contribution qui a plus largement trait aux conditions d'attractivité de la Cornouaille.

Ce travail débutera en janvier 2022.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, valide le principe d'une étude visant à mieux caractériser les difficultés de logement des nouveaux actifs en Cornouaille, à identifier et valoriser les ressources acteurs et dispositifs existants, ainsi qu'à dessiner des pistes opérationnelles afin de répondre aux besoins identifiés.

La Présidente,

Isabelle ASSIH

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Scénario de développement de Réseau TYNEO

Contexte

Réseau TYNEO a pour mission de délivrer des informations objectives, gratuites et indépendantes, d'apporter aux ménages et aux professionnels une meilleure lisibilité des aides disponibles et de structurer une dynamique locale. Réseau TYNEO assure une couverture totale de la Cornouaille et contribue ainsi à la massification des travaux de rénovation énergétique.

Suite au conseil d'administration du 4 décembre 2020 et à la décision de relancer Réseau TYNEO, trois personnes ont été recrutées à l'Agence début 2021 pour reconstituer une équipe opérationnelle. Ainsi, depuis fin février, Réseau TYNEO compte une chargée de mission rénovation énergétique, deux conseillères énergie FAIRE et une chargée d'accueil.

Pour mener à bien cette mission, Quimper Cornouaille Développement contractualise avec le conseil régional de Bretagne afin de s'inscrire dans le programme national SARE (service d'accompagnement à la rénovation énergétique). Ce partenariat confère à Réseau TYNEO son référencement à l'échelle nationale via la dénomination générique d'Espace Conseil FAIRE qui sera remplacée au 1^{er} janvier prochain par **Espace Conseil France Rénov'**.

Derrière ce changement d'appellation, il y a le passage de relais de l'animation du réseau FAIRE de l'ADEME vers l'ANAH et donc la fusion des structures prodiguant des informations, conseils et accompagnement à la rénovation énergétique. À partir du 1^{er} janvier 2022, les opérateurs ANAH et les Espaces Conseils FAIRE se confondent sous la bannière France Rénov'. Les futures Espaces Conseils France Rénov' devenant les portes d'entrées – guichet unique – de la rénovation énergétique.

Les modalités de conventionnement régional 2022 ainsi que le déblocage par le gouvernement d'une aide nationale « surchauffe », suite aux fortes sollicitations des services FAIRE en 2021, permettent d'envisager de consolider l'équipe technique de Réseau TYNEO en 2022.

- **Aide « surchauffe »**

En juin dernier, suite notamment aux courriers bretons co-signés par la Présidente de QCD, Emmanuelle WARGON, Ministre déléguée au Logement, a annoncé un ensemble de mesures pour soulager les conseillers : transfert direct des personnes sollicitant des informations sur l'avancement de leur dossier MaPrimeRénov', création d'une « Task force » pour répondre aux questions des conseillers, arrêt des campagnes de communication MaPrimeRénov' et l'octroi d'une aide d'urgence dite « surchauffe ». Dans les faits, cette aide d'urgence de 6 M€ au niveau national dont 500 k€ pour la Bretagne ne sera versée qu'en 2022 via la Région. Le montant de cette aide provient à 100 % des certificats d'économies d'énergies et n'impose pas de subvention publique en face comme le demande le principe du programme SARE.

Quimper Cornouaille Développement devrait toucher une aide de 41 000 € en 2022, qui se décompose comme telle :

- 14 000 € en tant qu'Espace Conseil Faire ;
- 27 000 € à raison de 7 250 € par personne recrutée en 2021 et/ou CDD de plus de 6 mois encore présent dans la structure au 31/12/2021 (3,75 pour Réseau TYNEO).

- **Conventionnement régional 2022**

Si le modèle de financement 2021 devait être reconduit par la Région en 2022, il subsistait encore des interrogations notamment liées la réévaluation du prix des actes SARE engagée au niveau national et qui sera effective au 1^{er} janvier prochain. En réunion régionale du 18 novembre 2021, la Région a précisé le cadre 2022 des futures conventions. En résumé, les actes métiers SARE vont être mieux valorisés mais la Région va appliquer, sur les aides forfaitaires, des indices de péréquation des EPCI Bretonnes. D'après les premiers éléments en notre possession, pour la Cornouaille cette péréquation devrait être neutre.

Le SARE qui devait s'arrêter au 31 décembre 2022 en Bretagne, sera prorogé jusqu'au 31 décembre 2023.

- **Scénario de développement de Réseau TYNEO**

L'ensemble de ces annonces permettent d'envisager sereinement le recrutement de 1,8 ETP pour 2022 sans augmenter pour 2022 le montant d'autofinancement des années passées de QCD à Réseau TYNEO, soit 50 k€. Le COPIL Réseau TYNEO qui s'est tenu le 19 octobre 2021 a validé ce scénario.

Dans cette perspective, il est proposé de :

- Recruter en CDI, Amélie GARROT-HASCOËT actuellement en remplacement de Marine TOLLIS depuis avril 2021. Dans un contexte de recrutement tendu des conseillers techniques énergies, cela permet de bénéficier d'une personne formée et directement opérationnelle sur Réseau TYNEO.
- Profiter de l'opportunité offerte par l'aide « surchauffe » pour recruter en CDD un conseiller technique énergie et ainsi maximiser le nombre d'accompagnements possible pour Réseau TYNEO. Sachant que pour répondre aux conséquences des enjeux climatiques on estime à 2 000, le nombre de logements à rénover annuellement en Cornouaille d'ici à 2050.

Ces moyens humains complémentaires permettront de bonifier le service rendu par Réseau TYNEO aux particuliers :

- en renforçant la présence de Réseau TYNEO dans chaque EPCI et ainsi en démultipliant le nombre de rendez-vous délocalisés sur les territoires ;
- en accompagnant un plus grand nombre de particuliers dans la définition de leurs travaux ;
- en dotant le service des moyens en adéquation avec les demandes importantes actuelles et qui devraient encore augmenter au 1^{er} janvier prochain avec l'identification de Réseau TYNEO comme guichet unique de la Rénovation énergétique. En Effet, Réseau TYNEO en tant que futur Espace Conseil France Rénov' (ECFR) va récupérer en partie l'ancien numéro vert de l'ANAH.

Par ces renforcements, cela permettra également à réseau TYNEO de se rapprocher du ratio régional de 50 000 habitants par conseiller technique contre 130 000 actuellement. Pour comparaison, le pays de Brest est doté de 9 conseillers techniques, le pays de Lorient de 5 conseillers techniques. (cf. annexe - le ratio par territoire breton).

Fin 2022, il conviendra de se questionner sur les suites à donner au CDD pour 2023, au regard des résultats du service et des perspectives financières 2023.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, autorise la Présidente à :

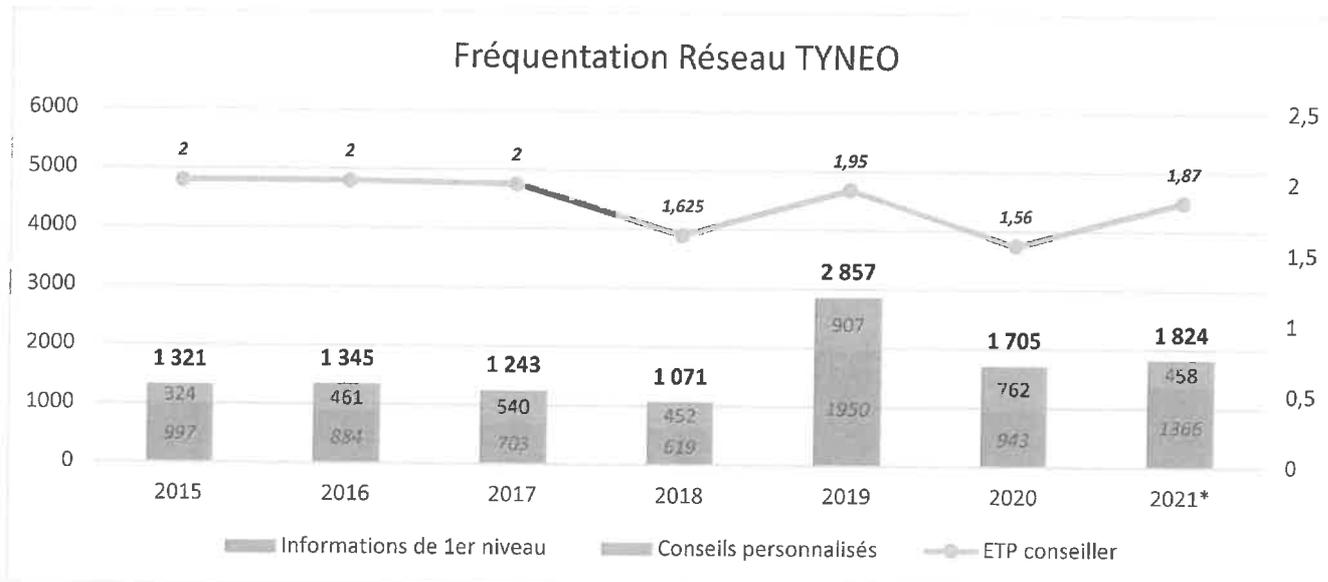
- recruter Amélie GARROT-HASCOËT à 80 %, en CDI ;
- lancer le recrutement d'un conseiller technique à temps plein, en CDD 12 mois ;
- signer les contrats de travail.

La Présidente,

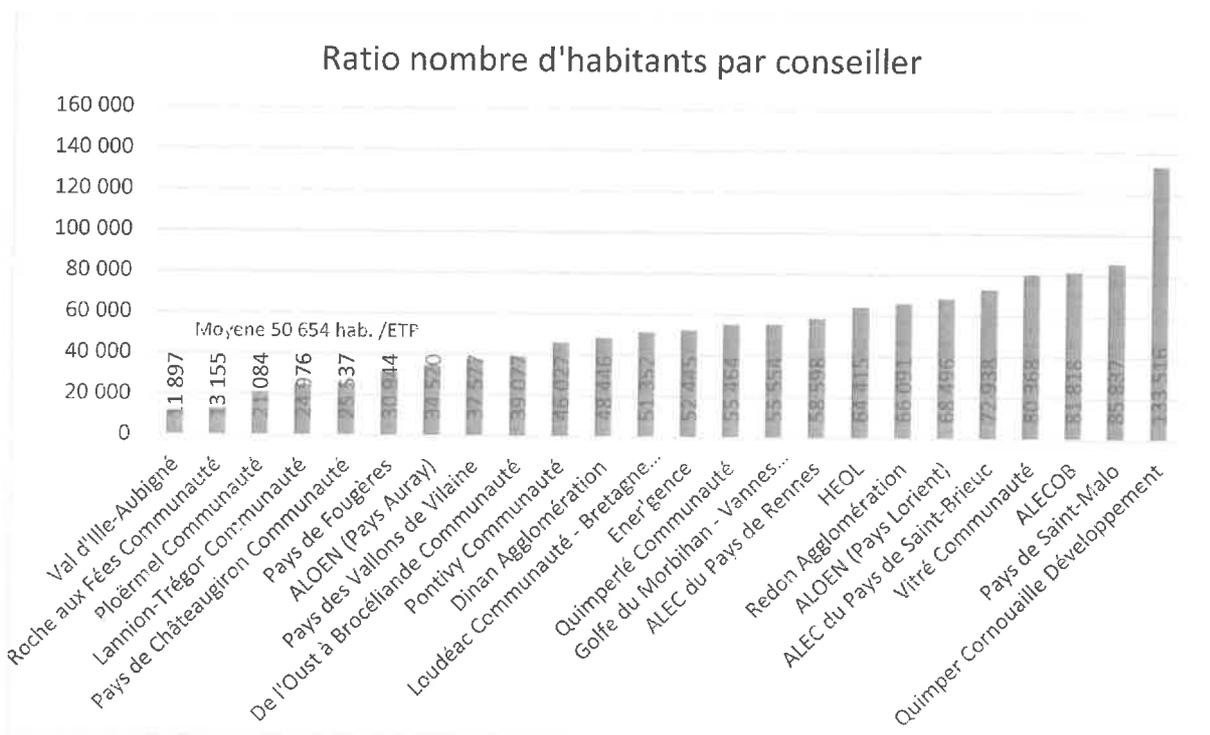
Isabelle ASSIH



ANNEXES



* En 2021, données sur 10 mois



Volet territorial du FEAMPA : lancement de l'appel régional à candidature

Comme évoqué lors du dernier conseil d'administration, un appel à candidature a été lancé par la région Bretagne le 8 novembre 2021 pour un dépôt des candidatures le 20 avril 2022. Le programme devrait ensuite être opérationnel à l'automne 2022.

En cohérence avec la programmation précédente (DLAL FEAMP 2021-2020), **QCD en tant que groupe d'action local pêche aquaculture (GALPA) portera la candidature en associant les élus, le conseil de développement, les socio professionnels, les partenaires** du territoire impliqués dans **l'économie bleue**, thématique centrale de ce volet territorial du FEAMPA. Cette décision a été actée au dernier conseil d'administration de QCD.

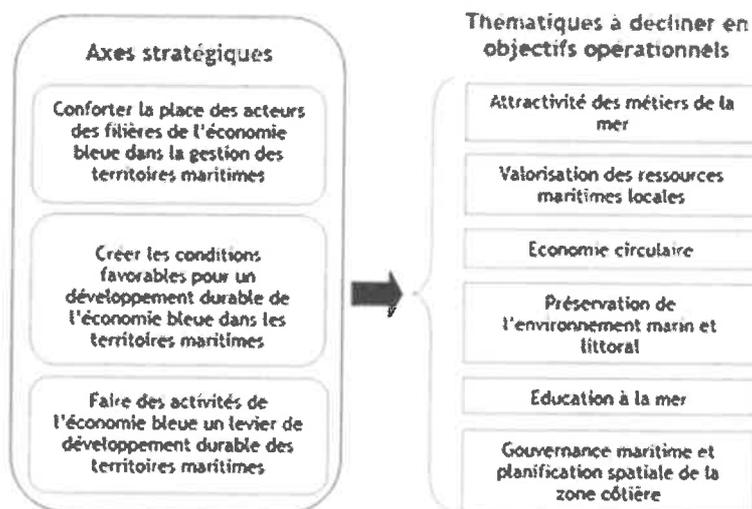
Comme pour la dernière candidature, une stratégie territoriale s'intégrant dans le cadre défini par la région Bretagne définira des axes stratégiques et des objectifs opérationnels visant à y répondre. Une maquette financière devra également être établie.

1. Stratégie régionale du DLAL FEAMPA

Pour la région Bretagne, l'enjeu de cette nouvelle programmation sera de **consolider un réseau de démarches DLAL à l'échelle des territoires maritimes bretons** sur les enjeux de l'économie bleue.

Les outils et les moyens pour atteindre les objectifs régionaux recouvrent la **consolidation du dialogue entre les acteurs du territoire**, *via* les GALPA et le tissage de partenariats locaux public-privé par une approche de gouvernance ascendante.

La stratégie régionale repose sur **3 axes stratégiques** déclinés en **6 thématiques** pour lesquels chaque GALPA est invité à prioriser les enjeux et thématiques pour son territoire :



Déclinaison de la stratégie régionale DLAL FEAMPA

La région Bretagne envisage de sélectionner 7 à 8 GALPA pour une **enveloppe totale de 8 millions d'euros**. Les enveloppes financières seront ventilées en fonction de la qualité des candidatures et l'importance des enjeux maritimes du territoire.

En capitalisant sur la dynamique en cours (programmation 2014 - 2021), il s'agira de **co-construire la prochaine stratégie locale de développement DLAL FEAMPA pour la Cornouaille**.

2. Aide préparatoire pour la réponse cornouaillaise à l'appel à candidature du DLAL FEAMPA

Dans le cadre de cet appel à candidature, une aide préparatoire est proposée par la région Bretagne. Son objectif est d'aider les structures à définir pour la mi-avril 2022 leur stratégie de développement local (animation, coordination, rédaction) en vue de présenter une candidature DLAL pour le FEAMPA 2021-2027.

Pour le 15 janvier 2022, le dossier de l'aide préparatoire doit être soumis à la région Bretagne constitué d'une lettre d'intention et d'engagement de QCD et d'un pré-dossier de 5 pages comportant :

- une description du territoire ;
- une présentation de la structure précisant les moyens dédiés au futur GALPA et à la mise en œuvre de sa stratégie ;
- les précédentes expériences de développement local ;
- Les enjeux pressentis dans le cadre de l'élaboration de la future stratégie du territoire
- Le partenariat envisagé ;
- Le plan de financement de l'aide préparatoire.

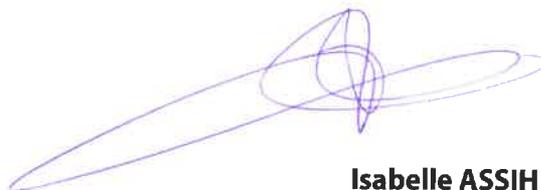
L'aide au titre du soutien préparatoire est plafonnée à **25 000 €** d'aide publique avec une intensité d'aide publique de **100 %** (50 % FEAMPA et 50 % Région).

Le montant de FEAMPA et de fonds régionaux sollicités pour la candidature de la Cornouaille au DLAL FEAMPA pour cette période est le suivant :

Dépenses		Ressources	
Dépenses éligibles		Aides publiques	
Nature	Montant	Nature	Montant
Salaires et charges (0,9 ETP de novembre à avril)	24 005,42€	Région	12 500 €
Frais de fonctionnement (15 % du salaire)	3 600,81 €	Europe (FEAMP)	12 500 €
		Autofinancement	2 606,23 €
Total des dépenses éligibles	27 606,23 €	Total des recettes	27 606,23 €

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, valide le plan de financement de l'aide préparatoire, et autorise la Présidente à solliciter les subventions et à signer l'ensemble des documents y afférents.

La Présidente,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Isabelle ASSIH

Orientations budgétaires 2022

En amont de la préparation du budget 2022 de Quimper Cornouaille Développement qui sera soumis au conseil d'administration du 8 mars prochain, il est dès à présent utile de faire le point sur les enjeux et conditions générales de cette préparation.

1. La situation financière de l'Agence

Tout d'abord, il faut rappeler que l'Agence bénéficie d'une base financière saine et de réserves constituées au terme de ses 11 années de fonctionnement. Elle s'appuie sur un budget 2021 dont l'exécution se présente à nouveau favorablement.

Pour mémoire, et en grande masses, les chiffres en étaient les suivants de 2018 à 2020 :

BILAN			
	2018	2019	2020
immobilisations	153 052	459 078	1 363 266
créances rattachées	606 105	617 757	516 386
autre actif circulant	37 391	33 776	22 080
disponibilités	957 226	1 094 780	1 526 988
Total actif :	1 753 773	2 205 390	3 428 720
résultat d'exercice	115 658	68 077	192 860
reports et réserves	1 315 262	1 681 663	1 749 741
sub invest à rapporter	371	211	258 658
emprunt immobilier			777 460
dettes d'exploitation	322 483	446 930	441 491
prov pour charges		8 511	8 511
Total passif :	1 753 773	2 205 391	3 428 720
COMPTE DE RESULTAT			
	2018	2019	2020
salaires et charges	1 327 772	1 386 547	1 258 846
personnel m-a-d	46 149	-	
charges de gestion	654 490	748 430	579 751
dota.amort.prov.	21 555	16 082	13 231
charges except.	109	2 906	2 445
Total charges :	2 050 075	2 153 965	1 854 273
ventes & prestations	12 707	9 978	6 334
subventions et cotis.	2 120 137	2 151 020	2 011 168
autres produits	131	-	
reprise amort, tr. Ch	22 639	51 833	7 837
produits fin. & except.	10 119	3 384	21 794
reprise fonds dédiés		5 827	-
Total produits:	2 165 733	2 222 042	2 047 133
Résultat :	115 658	68 077	192 860

Budget prévisionnel 2021		TOTAL GENERAL
postes directs en etp		23,62
postes indirects, stages et provisions		3,25
postes directs + indirects en etp		26,87
DEPENSES €		
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		62 000
frais de personnel & stages		1 460 000
frais généraux & taxes		340 300
s/t salaires & frais généraux		1 800 300
Actions		526 000
Charges exceptionnelles (valeur actifs cédés)		5 700
TOTAL DEPENSES		2 394 000
PRODUITS €		
COTISATIONS :		
EPCI cornouillais		515 103
Quimper Bretagne Occidentale		865 112
Quimperlé Communauté		18 000
Autres adhérents		4 000
TOTAL COTISATIONS		1 402 215
subventions de fonctionnement		
Etat		108 530
Symescoto		60 000
Région		395 088
ARS		31 250
Leader		98 200
Feamp		56 300
TOTAL SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT		749 368
subventions sur actions		
Quote part de subvention Investissement (Cuzon)		9 217
Total produits		2 394 000

A ce stade, on estime que l'exercice 2021 pourrait de nouveau se solder par un résultat sensiblement positif malgré la charge exceptionnelle des locaux de Creac'h Gwen sur la période de juin 2021 à septembre 2022. Ceci s'explique par un niveau important d'absences, la non concrétisation à fin 2021 du recrutement d'un responsable pôle aménagement, la sous-réalisation d'actions.

2. Les enjeux pour 2022

- **2022, année transitoire entre 2 générations de contractualisations fonds européens territorialisés :**

La nouvelle génération de fonds européens portant sur le DLAL FEAMPA débutera à l'été 2022, une fois la candidature à la nouvelle programmation DLAL FEAMPA Cornouaille acceptée. Le programme actuel (2014-2021) permettra de financer de manière certaine une partie de l'ingénierie sur toute l'année 2022 et le poste de l'animatrice DLAL FEAMP sur 4 mois, tandis qu'elle sera financée entre octobre 2021 et mars 2022 par l'aide préparatoire au nouveau programme dont le montant n'est pas encore définitif (20-25 k€). Dès que la candidature du DLAL FEAMPA Cornouaille sera acceptée (été 2022), le nouveau programme prendra le relais de l'ancien dans des conditions financières qui ne sont pas encore connues mais que l'on envisage comme équivalentes.

Le programme actuel LEADER arrive également à son terme fin 2022 et une réponse à l'appel à candidature régional LEADER devra être formulée durant l'année. Le montant de l'aide préparatoire et le calendrier de mise en œuvre ne sont pas encore connus.

- **Des financements courants d'origine externe encore inconnus (État, Région, Europe) :**

Malgré la période transitoire entre deux générations de programmation, nous devrions pouvoir compter sur la continuité des financements pour 2022, avec une variation du montant de la subvention État (pour le statut d'agence d'urbanisme en fonction du volume d'actions) et de l'aide régionale au fonctionnement du conseil de développement qui devrait toutefois perdurer suite à la refonte du conseil de développement à parité. En revanche, du fait de la fin de la contractualisation financière des contrats de pays 2014-2020, l'aide régionale de 100 k€ a été réduite de moitié en 2021 et disparaît en 2022.

- **Des plans d'actions confortés :**

Suite au renouvellement du conseil d'administration en 2020 et aux orientations données par la nouvelle mandature, l'Agence poursuivra en 2022 une phase de forte activité largement initiée en 2021, avec un plan d'actions conforté dans tous ses domaines d'activité : attractivité, aménagement, tourisme, ingénierie de projets dont CLS et transition énergétique (renforcement de Réseau TYNEO).

- **Des disponibilités sur fonds propres pour des autofinancements ponctuels si nécessaire :**

Le plan d'actions en cours d'élaboration pourrait amener l'Agence à engager si nécessaire des fonds propres pour 2022 à défaut de nouvelles perspectives de soutiens externes.

Les bilans présentés ci-dessus rappellent que l'Agence a réalisé 376 k€ € d'excédent entre 2017 et 2020, expliqués notamment par des économies sur la masse salariale (absences, embauches non faites ou retardées) et reports d'actions. L'Agence n'ayant pas vocation à multiplier les excédents et étant désormais propriétaire de ses locaux, il peut utiliser une partie de ses fonds propres pour réaliser le plan d'actions 2022.

- **Un effectif en évolution :**

Depuis décembre 2020 (23 salariés dont 22 en CDI), l'Agence a renforcé ses effectifs, pour :

- se réorganiser suite à l'absence du directeur (embauche de 2 responsables de pôle, embauche réalisée pour le pôle attractivité et filières économiques majeures et toujours en cours pour le pôle aménagement et observation du territoire),
- remplacer des salariés partis en 2020 en les affectant parfois sur d'autres missions (aménagement),
- mener les actions nouvelles qui lui ont été demandées (CLS, valorisation de la filière pêche-aquaculture, poste accueil de Réseau TYNEO, foncier maritime (recrutement en cours),
- porter à son tour le poste mutualisé Datagences).

Ainsi, fin 2021 l'effectif sera de 31 salariés (hors K. Lafleur), soit un effectif équivalent à 2017.

Pour 2022, après l'arrivée des 2 personnes en cours de recrutement, il sera nécessaire de procéder à des embauches supplémentaires pour réaliser les actions prévues :

- 1 conseiller Réseau TYNEO en CDD + transfert d'un CDD de remplacement en CDI (décision de ce jour),
- 1 chargé d'études aménagement en CDD en renfort sur l'élaboration/bilan des PLH (surcroît d'activité)
- 1 renfort en CDD de 6 mois sur le pôle ingénierie de projets (conseil de développement, DLAL Feampa) (Surcroît d'activité notamment liée aux absences)
- 1 chargé de mission partagé entre les mobilités touristiques (mi-temps financé par une aide LEADER) et l'attractivité

Ces nouvelles embauches mettront encore plus de pression sur la structure en termes de moyens humains « internes », dédiés à la gestion ou aux ressources. Il devient donc aussi nécessaire de renforcer l'équipe de direction par l'embauche d'un(e) assistant(e) pour faire face au surcroît d'activité pour accompagner un effectif porté à 38 personnes : 29 en CDI, 9 en CDD, pour la plupart largement subventionnés en tenant compte d'un taux de frais de gestion.

Ces embauches s'avèrent nécessaires pour répondre aux attentes des EPCI et réaliser le plan d'actions 2022.

Des questions budgétaires plus courantes :

- **L'impact du déménagement**

L'Agence est devenue propriétaire de ses locaux en 2021, ce qui change la configuration des budgets à partir de 2022 (dans la mesure où les dotations aux amortissements vont augmenter en contrepartie d'une diminution des charges), mais devrait permettre de réduire les charges. Le déménagement à Cuzon engendrera en effet une économie générale estimée à 30 k€, sur une base de 50 k€ de charges de copropriété. Cette estimation sera affinée après la mise en place de l'association syndicale libre (ASL) et au terme d'une année complète de fonctionnement.

- **Charges de gestion maîtrisées et désormais stables**

Les charges de gestion courante de l'Agence resteront bien maîtrisées. Outre les charges de fonctionnement du bâtiment (50 k€), les autres postes de dépenses comportent les frais liés à l'activité générale de l'Agence (documentation, publications), des frais fixes (location véhicules, copieurs, maintenances sites et logiciels, intérêts du prêt immobilier) et surtout des frais en fonction des effectifs

(déplacements, licences, matériel, carburant, honoraires sociaux...). Pour autant, même avec 38 salariés les charges générales seront en diminution par rapport aux dernières années.

- **Les contributions des adhérents**

La base de cotisation proposée pour 2022 sera identique aux années précédentes, à savoir une contribution de 3€/habitant pour les EPCI hors QBO, un apport de 60 k€ du Symescoto et un forfait de 1000 € pour les chambres consulaires et le SIOCA. Rappelons la contribution de Quimperlé Communauté qui porte sur l'ingénierie et les actions portées par la Destination touristique.

3. Les perspectives d'équilibre du budget 2022 :

Évaluée selon les considérations qui précèdent, la maquette du budget 2022 de l'Agence se présente à ce stade comme suit, **hors dépenses et produits d'actions** :

Dépenses	Dotations aux amortissements	105 000
	charges courantes	320 000
	charges de personnel et stages	1 860 000
	total dépenses hors actions	2 285 000
Ressources	contribution QBO	865 000
	Contributions autres communautés	517 000
	autres adhérents	64 000
	subvention Etat	90 000
	subv ing tourisme Quimperlé Co	22 000
	subventions ingénierie région	484 000
	subventions ingénierie Europe	235 000
	Sub ingénierie ARS	45 000
	Subv. Investissement	18 000
	total produits hors actions	2 340 000
	Disponible pour actions	55 000

Il en ressort que les actions ne pourraient être autofinancées qu'à hauteur de 55 k€ par les produits de l'exercice 2022.

Le plan d'action des autres pôles est, rappelons-le, subventionné par des fonds régionaux et européens notamment, à des niveaux qui varient entre 30 % et 80 %.

La part d'autofinancement restant à charge de l'Agence après finalisation du plan d'actions pourrait être financée par l'Agence sur ses fonds propres, du fait des excédents des années antérieures résultant de reports d'actions.

Soulignons enfin qu'une subvention européenne de 150 K€ sur des actions réalisées entre 2016 et 2020 sur le wifi territorial devrait venir abonder les produits du pôle tourisme en 2022, étant précisé que cette subvention n'a jamais fait l'objet d'un rattachement à un quelconque exercice comptable faute d'arrêté d'attribution de subvention.

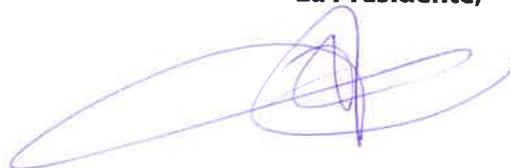
Il est proposé de présenter un budget comportant un plan d'actions conforté, équilibré par une reprise d'excédent sur exercice antérieur, compte tenu :

- des excédents cumulés ces dernières années,
- de la subvention européenne potentiellement à inscrire en produit exceptionnel de 2022,
- des possibles sous réalisations de charges (personnel, locaux de Creac'h Gwen,...),
- d'éventuels nouveaux financements mobilisés sur nos plans d'action.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, se prononce favorablement sur :

- **le principe des recrutements inscrits au budget 2022**
- **le principe d'équilibre du budget par une reprise d'excédent sur exercice antérieur afin de financer le programme d'actions**

La Présidente,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a central vertical stroke, positioned below the text 'La Présidente,'.

Isabelle ASSIH

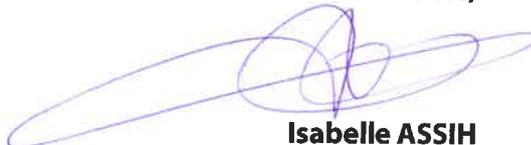
Désignation d'un élu référent Santé

La démarche du Contrat local de santé a été officiellement lancée le 1^{er} octobre 2021 par le Comité de pilotage qui a réuni les EPCI signataires ainsi que Concarneau Cornouaille Agglomération, l'Agence Régionale de Santé, des acteurs de la santé du territoire ainsi que des partenaires institutionnels et financiers. Ce Comité de pilotage a validé un calendrier pour la mise en œuvre et le suivi du Contrat local de santé ainsi que la mise en place d'instances. De plus, deux chargées de missions ont été recrutées au sein de QCD pour travailler sur la mise en œuvre du CLS.

Ainsi, il serait souhaitable que cette thématique soit suivie par un ou deux élus référents afin de faciliter les échanges avec les EPCI et les instances de QCD, de même que les prises de décision le cas échéant.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, désigne Philippe AUDURIER et Olivier BELLEC référents Santé.

La Présidente,



Isabelle ASSIH

Désignation des élus siégeant à l'association syndicale libre (ASL) de l'Espace Cuzon

La création d'une association syndicale libre (ASL) est prévue pour la gestion des espaces communs, de l'accueil et de la gestion technique de l'Espace Cuzon. Ces espaces communs réunissent Quimper Cornouaille Développement, la Chambre de métiers et de l'artisanat et la Chambre d'agriculture. Ils seront gérés sous le régime de la copropriété.

Pour rappel, les espaces communs comportent :

- un accueil commun,
- une salle de réunion modulable de grande capacité (150 personnes),
- de 3 salles de réunion 28, 24 ou 14 personnes,
- d'un espace pause / déjeuner salariés,
- de locaux archives.

L'ASL sera chargée de gérer les espaces verts, les parkings, les réseaux et la voirie de l'Espace Cuzon. En outre, l'ASL prendra en charge la gestion de contrats communs pour le compte des 3 membres, à savoir les contrats électricité, eau, chauffage, entretien (locaux et vitrage), entretien espaces verts – voiries, sécurité incendie, assurances, surveillance, ramassage des ordures....

Les statuts sont en cours de finalisation assistés par l'étude notariale Hascoët-Caugant-Stéphan de Concarneau.

Il est prévu la désignation de trois élus par structure siégeant à l'ASL.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, désigne pour siéger à l'ASL en tant que membres :

- **Marc ANDRO qui représentera la Présidente**
- **Roger LE GOFF**
- **Josiane KERLOCH**

La Présidente,

A blue ink signature, appearing to be 'Isabelle ASSIH', is written over the text 'La Présidente,'.

Isabelle ASSIH

Délégations de signatures

Délégations du/de la président.e en matière d'administration de l'association	
Convocations aux instances	<i>Président.e</i>
Convocations aux commissions	<i>Présidents de commission</i>
Courriers engageant la structure	<i>Directeur, accord préalable du/de la président.e</i>
Délégations du/de la président.e en matière de gestion des ressources humaines	
Recrutements	<i>Directeur, accord préalable du CA</i>
Rémunérations	<i>Directeur, accord préalable du président ou VP</i>
Changements de postes	<i>Directeur, accord préalable du président ou VP</i>
Correspondance avec les CSE	<i>Directeur</i>
Demande de congés / RTT	<i>Directeur pour les responsables de pôle Responsables de pôle pour les salariés</i>
Ordre de mission (hors Bretagne)	<i>Directeur pour les responsables de pôle Responsables de pôle pour les salariés</i>
Délégations du/de la président.e en matière budgétaire	
Délégations du/de la président.e en tant qu'autorité chargée de l'exécution des budgets	
Engagement de dépenses <i>Dépenses prévues au budget et aux plans d'actions ou récurrentes</i> Montant > 20 000 € Montant 1 500 à 20 000 € Montant < 1 500 euros	<i>Président.e ou VP délégué Directeur Responsables de pôle</i>
<i>Dépenses non prévues au budget et aux plans d'actions</i> Montant > 2 000 € Montant 200 à 2 000 € Montant < 200 €	<i>Président.e ou VP délégué Directeur Responsables de pôle</i>
Notes de frais	<i>Directeur pour les responsables de pôle Responsables de pôle pour les salariés</i>
Contrat d'assurances et autres contrats	<i>Directeur, accord préalable du président ou VP</i>
Déclarations fiscales et sociales	<i>Directeur, accord préalable du président ou VP</i>
Procédures de consultations (appel d'offres)	<i>Directeur, accord préalable du président ou VP</i>
Délégations du trésorier en tant que comptable et en matière financière	
	<i>Trésorier uniquement</i>

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, valide le schéma de délégations de signatures.

La Présidente,

Isabelle ASSIH

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, sweeping horizontal stroke followed by a circular flourish and a vertical stroke that crosses the circle.

Dispositifs de financement régionaux au titre de la politique tourisme pour l'année 2022

Contexte

Confirmation du soutien aux Destinations sur le mandat

La réunion des destinations touristiques du 21 octobre à Saint Avé a permis à Anne Gallo, Vice-présidente Tourisme à la Région de rappeler la feuille de route Régionale :

- Conforter la dynamique collective des Destinations et sécuriser la mise en œuvre des projets ;
- Poursuivre et renforcer l'accompagnement technique et financier des projets des Destinations ;
- Renforcer l'implication des acteurs privés et associatifs dans les projets des Destinations ;
- Animer le réseau des Destinations et des développeurs touristiques de Bretagne ;
- Renforcer la compréhension et l'appropriation du rôle des Destinations.

A partir de 2023, la Région souhaite contractualiser, à l'échelle des Destinations, avec les partenaires touristiques volontaires (2022, année de transition)

- Une vision consolidée à 3 ans du partenariat à l'échelle des Destinations Touristiques ;
- Des contrats ouverts à tous les partenaires qui souhaitent valoriser leur engagement et leur participation aux projets coordonnés à l'échelle des Destinations Touristiques ;
- Des contrats organisés autour de deux grandes parties :
 - Un socle politique commun
 - Un plan d'actions pluriannuel
- Deux générations de contrats à l'échelle du mandat : 2023-2025 et 2026-2028 ;
- Réactualisation du Schéma régional à mi-parcours en 2025.

CALENDRIER

- Mi-décembre : dépôt des premières esquisses des projets 2022 et des trajectoires imaginées pour les plans d'actions 2023 - 2025
- Fin 2021 / 1^{er} trimestre 2022 : **tour des COPIL des Destinations Touristiques** pour entendre le bilan de la stratégie intégrée de développement touristique et échanger sur les perspectives dans le cadre de la mise en place des contrats : **pour Quimper Cornouaille, souhait d'une rencontre en mars 2022**
- Janvier : série de réunions techniques animées par le service tourisme pour affiner les projets 2022 (regroupement de 3 ou 4 destinations qui partagent des sujets communs)
- Mars : séminaire des développeurs touristiques pour partager le panorama des actions 2022, les orientations et engager l'élaboration des contrats triennaux
- Viser un dépôt des dossiers de demande d'aide régionale 2022 au plus tard pour le mois de juin (engager les projets dès maintenant)

Perspectives pour 2022

Prolongation d'un an du dispositif de soutien aux Destinations en attendant la mise en place des contrats à l'horizon 2023 et la mise en place d'un dispositif pluriannuel

1. Dispositif régional de soutien aux Destinations Touristiques

L'aide régionale « Les 10 Destinations Touristiques de Bretagne » vise à accompagner **la mise en œuvre des projets coordonnés à l'échelle des Destinations Touristiques**, en lien avec les stratégies intégrées de développement touristique. Elle se compose de trois volets :

- Volet 1 – Soutien à l'ingénierie de développement pour la coordination de la stratégie intégrée et la mise en œuvre des projets partagé : 70 000 € - Taux max : 80 %
- Volet 2 – Déploiement des actions partagées de la stratégie intégrée : accompagner les actions en **fonctionnement** (études, montée en compétence du collectif d'acteurs (public-privé), accompagnement au développement de nouvelles offres / innovation...) : 30 000 € - Taux max : 80 %
- Volet 3 – Déploiement des actions partagées de la stratégie intégrée : accompagner **l'investissement** (et études préalables) pour la mise en œuvre de projets structurants (aménagements, équipements, services, etc.) à l'échelle de la destination et inscrits au plan d'actions de la Destination : 200 000 € - Taux max : 50 %

N.B. : Par souci de simplification et dans la droite ligne des échanges techniques sur le sujet, les crédits précédemment inscrits sur le Volet 4 seront intégralement transférés sur le Volet 2 – Soutien aux actions en fonctionnement, dès 2022 (suppression du volet 4 de fait).

Calendrier technique :

15 décembre : dépôt des premières esquisses de projets pour 2022 et des trajectoires imaginées pour les plans d'actions 2023 - 2025

2. Dispositifs Projets Nautiques Intégrés, Etablissements du Tourisme Social et Solidaire Intégrés et Sites d'Exception naturels et culturels

- **Projets nautiques intégrés :**

Cette aide vise une meilleure intégration de l'activité nautique dans un territoire par un travail sur la démocratisation des pratiques nautiques et le modèle socio-économique d'une structure (centre) nautique. Elle se compose d'un accompagnement en ingénierie (binôme service du tourisme de la Région Bretagne et l'association Nautisme en Bretagne) et d'une aide financière à l'investissement. Cet accompagnement est complété par une formation proposé à un.e référent.e nautique du projet (référent.e. placée au niveau de la Destination Touristique ou à défaut, de l'EPCI concerné).

- Par projet, 200 000 € en investissement, répartis sur 3 ans (1 année d'accompagnement à 100 000 € max et 2 années d'accompagnement à 50 000 € max) et 10 jours d'accompagnement de NEB/ST par projet - taux max : 35 %.

- **Sites d'exception naturels et culturels :**

Son objectif majeur : une amélioration des infrastructures et des services dédiés à l'accueil des visiteurs à chaque étape de son parcours : transport, hébergement, restauration, activités, etc. Les structures éligibles au dispositif sont les maîtres d'ouvrage publics et associatifs, gestionnaires et/ou propriétaires d'un espace naturel ou culturel en milieu ouvert et ayant des problématiques de fréquentation touristique.

- Par projet, 200 000 € en investissement, répartis sur 3 ans (1 année d'accompagnement à 100 000 € max et 2 années d'accompagnement à 50 000 € max) - taux max : 70 %.
- Par projet, 40 000 € en fonctionnement, répartis sur 3 ans (1 année d'accompagnement à 20 000 € max et 2 années d'accompagnement à 10 000 € max) - taux max : 30 %.

- **Etablissements du Tourisme social et solidaire intégrés :**

La finalité de cette aide est l'intégration de l'activité d'un établissement relevant du tourisme social et solidaire dans un territoire. Les structures éligibles au dispositif sont les maîtres d'ouvrage publics et associatifs, gestionnaires et/ou propriétaires d'un établissement relevant du tourisme sociale et solidaire.

Par projet, 200 000 € en investissement, répartis sur 3 ans (1 année d'accompagnement à 100 000 € max et 2 années d'accompagnement à 50 000 € max) - taux max : 35 %.

Calendrier technique :

- Avant le 15 décembre : dépôt des projets candidats pour 2022.
- Avant le 15 janvier : sélection des projets pouvant être accompagnés par la région Bretagne et ses partenaires.

Pour information du Conseil d'administration.

Conseil de développement

Pour rappel, le conseil de développement de Cornouaille (CDC) est un organe consultatif fondé aux côtés de QCD qui assure la **représentation de la société civile** *via* ses membres. Il est notamment associé aux réflexions préparatoires, stratégiques, et est consulté par QCD sur les projets de territoire et les contractualisations financières territoriales engagées pour la Cornouaille. Il est également amené à s'autosaisir de sujets en fonction des intérêts et volonté de ses membres.

Les membres du CDC ont été renouvelés en septembre sur désignation des EPCI. Ainsi, 52 membres le composent. Une assemblée générale s'est tenue le 24 septembre 2021 au cours de laquelle a eu lieu la mise en place d'un bureau rassemblant quatorze membres. Le bureau d'installation s'est tenu le 27 octobre dernier.

Élection d'une présidence et de 4 vice-présidents

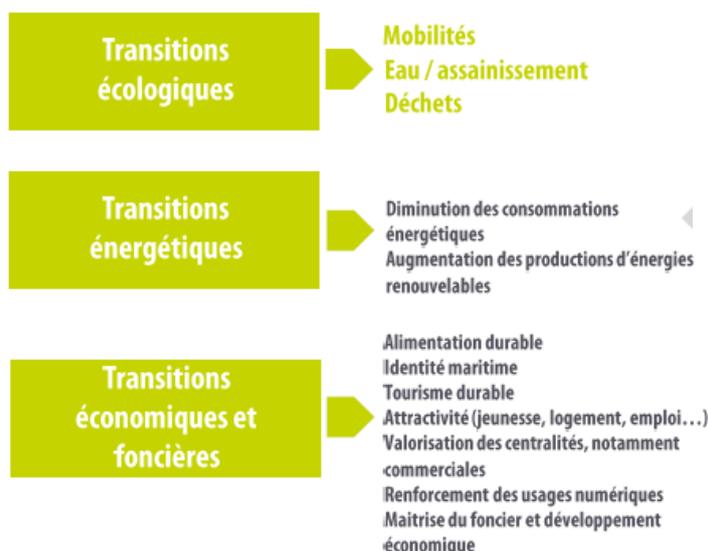
Au cours du dernier bureau du CDC du 27 octobre, les membres du bureau ont été appelés à se positionner sur le fonctionnement du CDC. Ils ont ainsi désigné un président. Albert Billon assurera cette fonction. Il a été décidé que 4 vice-présidente(s) seraient également nommés : Maryvonne GUIAVARCH, France HUNTZINGER, Xavier JODOCIUS. La 4^e vice-présidence sera proposée aux membres du bureau absents ce jour.

Identification des thématiques de travail du CDC

Il avait été acté que le CDC aurait à identifier les thématiques de travail sur lesquelles il souhaite travailler en priorité en 2022. Celles-ci pourraient faire l'objet de groupes de travail réunissant un panel des membres volontaires.

Le président et les 3 vice-président(e)s se sont réunis le 9 novembre dernier afin d'identifier les thématiques à soumettre aux membres du CDC. Il a été acté que l'ensemble des thématiques présentes dans le CRTE cornouaillais serait soumis au vote.

Pour rappel, ces thématiques figurent ci-après :



À ces douze thématiques ont été ajoutées : la stratégie mer et littoral en lien avec l'appel à candidature DLAL FEAMPA 2021-2027 et le contrat local de santé.

Les membres du CDC doivent se positionner sur les sujets auxquels ils souhaitent contribuer au plus tard pour le 30 novembre.

Rencontre avec les membres du CODIR le 7 décembre 2021

Une rencontre aura lieu entre les membres du bureau du CDC et le CODIR de QCD le 7 décembre prochain. L'objectif de cette rencontre sera d'expliquer l'organisation de l'Agence et de présenter les ressources mobilisables par le CDC pour travailler sur les thématiques qu'il aura choisies pour 2022.

Rencontre avec les élus

Le bureau du CDC souhaite rencontrer les élus du Bureau de QCD afin de définir les thématiques prioritaires et éventuellement de le saisir officiellement sur un ou plusieurs sujets.

Pour information du Conseil d'administration.

Instances de Quimper Cornouaille Développement

Secrétariat de direction : 02 98 10 34 16

soisik.dijon@qcd.bzh

www.quimper-cornouaille-developpement.fr

